



Mairie de Longchamp

Le 17 août 2015

**Relevé de conclusions de la première rencontre
des candidats au Conseil Municipal Jeunes
Séance n° 1 du 1^{er} juillet 2015.**

Présents :

- Alexis COLOMBIER, 12 ans
- Chloé THEUNINCK, 11 ans
- Lucas MONTANE, 12 ans
- Farah SHOUARY, 12 ans
- Léo BREGEGERE, 12 ans
- Alexis ACAR, 10 ans
- Jade GONIN, 11 ans

Absent :

- Valentin BREGEGERE 17 ans

En présence de :

- Jacques PROST, maire
- Jean RAYMOND, adjoint

Nouvelle inscription cet été : Milena COENEN, 12 ans

Soit 4 filles et 5 garçons à ce jour pour une équipe de 9 conseillers « jeunes ».

Secrétaire de séance : Jean RAYMOND

M. le Maire Jacques PROST se présente et explique le fonctionnement d'une commune et d'un Conseil Municipal élu pour 6 ans : vote d'un budget avec des recettes et des dépenses, discussions et décisions prises par le conseil municipal en matière de travaux de toutes sortes (bâtiments communaux, voirie, terrains de sport, salle des fêtes ou des associations, organisation de l'école en collaboration avec les professeurs d'école et la CCPD (Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise), relations avec la quinzaine d'associations de la commune en liaison avec le Comité des Fêtes, secrétariat, ouvriers communaux, entretien de la forêt, eau potable, assainissement, centre communal d'action sociale, personnes âgées, communication avec les bulletins municipaux périodiques, fêtes et cérémonies,... ? et cetera.

Il remercie les différents participants qui ont accepté de faire partie d'un « Conseil Municipal Jeunes ».

L'objet de cette première réunion a essentiellement pour objet de faire connaissance et de donner ses premières impressions et éventuelles envies. Un tour de table est donc fait et chacun(e) peut s'exprimer

Il serait bien de trouver encore deux ou trois candidat(e)s pour une équipe un peu plus complète. A voir pendant les vacances et à la rentrée.

La première réunion d'installation du « Conseil Municipal Jeunes » aura lieu, après débat et vote :

MERCREDI 9 Septembre 2015 à 18 heures 30 en mairie.

Autres décisions prises : Durée des réunions fixée à 1h30. La séance sera donc levée à 20 heures.

Les séances auront lieu en principe le mercredi à 18h30 tous les 15 jours.

La durée du mandat de conseiller municipal jeune est de deux ans sauf s'il atteint la majorité de 18 ans avant.

Il pourra être organisé des commissions de réflexion sur des sujets particuliers ouvertes à d'autres personnes.

Les idées proposées par le Conseil Municipal jeunes pourront ensuite être débattues lors du conseil municipal ordinaire.

En cas d'absence prévue à une séance, il conviendra de le signaler.

Un(e) « maire-jeune » aura la possibilité de présenter sa candidature lors de la prochaine séance d'installation du 9 septembre. Il ou elle devra pour cela présenter un programme. Il y aura ensuite débat avec le ou les candidat(e)s. Puis, un vote sera organisé.

Un matériel de base est remis à chaque conseiller présent : un cahier papier 24/32, un stylo Roller, la revue « Longchamp pratique » et un livret « Bouger en liberté de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Le secrétaire de séance,

Jean RAYMOND